

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)

**PROCEDURE SIMPLIFIE A COMPETITION LIMITEE (PSL)**

**N°PSL 005/2015 « SECURITE PRIVEE DES LOCAUX DE L'ANRMP »**

1. La présente Procédure à Compétition Limitée (PSL) est lancée par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).
2. **Objet :** la présente PSL a pour objet la sécurité privée des locaux de l'ANRMP.
3. La nature du prix du marché : le marché sera passé sur prix global et forfaitaire.
4. **L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a obtenu dans le cadre de son budget 2016 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de sécurité privé des sites de l'ANRMP.**

*Source de financement :* budget de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), ligne budgétaire : **639 Autres services extérieurs », 6391 « Location de main d'œuvre ».**

5. **L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la prestation de sécurité privée des sites de l'ANRMP.**

La fourniture, objet de la présente Procédure Simplifiée à Compétition Limitée (PSL) se fera en un lot unique :

LOT	DESIGNATION	DELAI D'EXECUTION
01	N°PSL 005/2015 « SECURITE PRIVEE DES LOCAUX DE L'ANRMP »	Douze mois (12)
	Site 01 : Siège ANRMP Site 02 : Bâtiment annexe Siège ANRMP	

Le détail du lot est joint en annexe.

6. La passation du marché sera conduite par Procédure Simplifiée à Compétition Limitée (PSL) tel que définie dans l'arrêté N°693 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées, article 8 pour les dépenses inférieures au seuil de passation des marchés à l'article 8 et ouvert à tous les candidats éligibles établis en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.
7. Les entreprises contactées devront manifester effectivement le désir de participer à la compétition, notamment en confirmant leur participation intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur NOMEL Gnagne François dans les locaux de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sis à Cocody, Riviera 3, rue du lycée Français, lot n°1085 îlot n°118, 25 BP 529 Abidjan 25, Tél : 22.40.00.40 de 7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes temps universel, les jours ouvrables.

8. Les exigences en matière de qualifications sont (voir le dossier pour les informations détaillées) :
- la preuve de l'immatriculation au registre de commerce et du crédit immobilier (en rapport avec l'objet de la PSL),
  - l'attestation de domiciliation bancaire ou de compte,
  - l'agrément officiel ou récépissé de la DST,
  - l'attestation de visite de sites,
  - la conformité technique de l'offre.

**NB :**

**L'absence de l'une de ses pièces vaut rejet de l'offre à l'analyse.**

9. Les offres seront déposées au plus tard le **lundi 18 janvier 2016** à 9 heures 00 minute, temps universel au Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sis à Cocody, Riviera 3, rue du lycée Français, lot n° 1085 îlot n° 118, BP 529 Abidjan 25, Tél : 22.40.00.40.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE) en présence des représentants des candidats présents le **lundi 18 janvier 2016** à 9 heures 30 minutes temps universel à l'adresse ci-après :

**la salle de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sis à Cocody, Riviera 3, rue du lycée Français, lot n° 1085 îlot n° 118, 25 BP 529 Abidjan 25, Tél : 22.40.00.40.**

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE) est composée comme suit :

- l'Ordonnateur ou son représentant,
- le Chef du Service Administratif et Financier ou son représentant,
- le Contrôleur Budgétaire ou son représentant avec voix consultative,
- l'Agent Comptable ou son représentant avec voix consultative.

12. Dès la validation de la décision d'attribution du (ou des) marché(s), l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) informera tous les candidats et mettra gratuitement à leur disposition un rapport synthétique portant sur le résultat de la consultation.

13. La présente Procédure Simplifiée à Compétition Limitée (PSL) est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment l'arrêté N° 693 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées.

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA PROCEDURE SIMPLIFIE A COMPETITION LIMITEE  
(PSL) N° PSL 005/2015 « SECURITE PRIVEE DES LOCAUX DE L'ANRMP »**

**1. Tableau récapitulatif de la répartition des vigiles par sites**

SITES	DISPOSITIF SECURITAIRE		TOTAL
	Jour	Nuit	
Site 01	03	03	06
Site 02	02	02	04

**2. Horaires**

SITES	Horaires	
	Jour	Nuit
Site 01	06 heures 30 minutes à 18 heures 30 minutes	18 heures 30 minutes à 06 heures 30 minutes
Site 02	06 heures 30 minutes à 18 heures 30 minutes	18 heures 30 minutes à 06 heures 30 minutes

**3. Visite de sites**

La visite de site est unique pour tous les candidats, elle se déroulera le **mercredi 13 janvier 2016 à 09 heures 00 minutes.**

**4. Equipement des agents**

- 2 tenues par agent,
- 1 paire de rangers par agent,
- 1 poignard par agent,
- 1 matraque par agent,
- 1 tube de gaz lacrymogène par agent,
- 1 talkie walkie par site.

**5. Mode de présentation des offres**

Les offres seront remises sous double enveloppe :

**A. L'enveloppe extérieure portera l'adresse du destinataire**

<b>ANRMP</b>  <b>PROCEDURE SIMPLIFIE A COMPETITION LIMITEE (PSL) N° PSL 005/2015 « SECURITE PRIVEE DES LOCAUX DE L'ANRMP » « A n'ouvrir qu'en séance officielle d'ouverture des plis »</b>
--

Cette enveloppe ne portera aucun signe distinctif et contiendra :

- l'Offre technique ou l'enveloppe intérieure N° 1
- l'Offre financière ou l'enveloppe intérieure N° 2

## B. Traitement de l'enveloppe intérieure n° 1 (Offre technique)

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
01	Le registre de commerce et du crédit Mobilier (En rapport avec l'objet de l'appel d'offres)	A retirer auprès des organismes compétents	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrance l'agrément
02	L'attestation bancaire	Modèle délivré par un établissement bancaire	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrer
03	L'agrément officiel ou récépissé de la DST	A retirer auprès des organismes compétents. La pièce n'est pas recevable si elle a expiré à la date d'ouverture des plis	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrance l'agrément
04	L'attestation de visite (plus un rapport de visite où le soumissionnaire fera ses remarques sur l'état des lieux)	Délivrée par l'Autorité contractante	Date et signature de l'Autorité contractante à la fin du document
05	Les références de la société	Attestations de bonnes exécutions des prestations semblables déjà exécutées avec satisfaction. Au moins une (1)	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrance de ces documents
06	Les références de chaque chef d'équipe	Certificats de travail liés aux prestations semblables déjà exécutées avec satisfaction	Date, signature et tampon des organismes habilités délivrer ces documents
07	Le Curriculum vitae des chefs d'équipes	Rédigé par le soumissionnaire	Date, signature du titulaire et de ceux des organismes habilités à authentifier le document
08	La copie certifiée conforme à l'original du diplôme de chaque chef d'équipe. Le BEPC au moins	A légaliser à la Mairie et datant de moins de six mois.	Date, signature et tampon des organismes habilités à délivrer le document
09	Le projet d'organisation des équipes et du travail illustré par des diagrammes	Rédigé par le soumissionnaire. 1 original et 3 copies.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
10	La description du matériel de communication (plus la documentation technique pour l'appréciation des caractéristiques techniques)	Rédigé par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
11	Les tenues des gardiens	Photos de gardiens en tenue : 4 photos de chaque type de tenue	A faire réaliser par le soumissionnaire
12	Le programme de supervision de la qualité des prestations et de l'évaluation de la performance du personnel de surveillance et de gardiennage	Rédigé par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document

### C. Traitement de l'enveloppe intérieure n° 2 (Offre financière)

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
01	La soumission	A faire réaliser par le soumissionnaire	1 original et 3 copies Date et signature sur chaque page et le tampon du soumissionnaire
02	Bordereau du prix global et forfaitaire	A faire réaliser par le soumissionnaire	Date, signature et tampon du soumissionnaire sur chaque page
03	Liste et coût du personnel par catégories professionnelles	A faire réaliser par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
04	Liste et coût de mise à disposition des matériels électroniques de surveillance et de communication	A faire réaliser par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
05	Liste et coût des tenues et des consommables que le soumissionnaire compte utiliser pour exécuter les prestations	A faire réaliser par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document

**NB:**

Les offres comprennent tous les documents indiqués dans le tableau ci-dessus, en quatre exemplaires (1 original et 3 copies). Pour permettre à la **Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE)** de retrouver facilement les pièces lors du dépouillement, nous vous prions de bien vouloir respecter l'ordre de classement de tous ces documents dans les différentes offres.

6. Le soumissionnaire devra indiquer en lettres et en chiffres les prix du devis estimatif, reportés à la soumission. Les prix seront libellés en FRANCS CFA.